

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3218**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de 2 parcelles de terrain nu situées rue Jules Vallès et appartenant à la Commune

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 mai 2012****Décision n° B-2012-3218**

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de 2 parcelles de terrain nu situées rue Jules Vallès et appartenant à la Commune**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

La Commune de Mions a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire, de la parcelle cadastrée sous le numéro 373 de la section BD et d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 268 de la section BD. Ces parcelles constituent aujourd'hui la portion de la rue Jules Vallès comprise entre les rues de la Ranche et Salvador Allende à Mions.

Le classement dans le domaine public de voirie communautaire de ces 2 emprises, d'une surface totale de 1 900 mètres carrés environ, permettrait d'assurer une continuité dans l'entretien des espaces publics puisqu'elle est située dans le prolongement direct de la partie de la rue Jules Vallès située entre les rues Victor Hugo et de la Ranche, l'ensemble de ces voies appartenant déjà au domaine public de voirie communautaire, et relie actuellement la rue Salvador Allende, une voie départementale.

La Commune de Mions s'est engagée à céder gratuitement à la Communauté urbaine la parcelle cadastrée sous le numéro 373 de la section BD et une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 268 de la section BD, représentant une superficie de 1 900 mètres carrés environ, constituant l'emprise de cette voie.

Par délibération n° 2011-077 du 15 décembre 2011, le Conseil municipal de Mions a approuvé la cession, à titre gratuit, à la Communauté urbaine de la parcelle cadastrée sous le numéro 373 de la section BD et d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 268 de la section BD, comme constituant la portion de la rue Jules Vallès comprise entre les rues de la Ranche et Salvador Allende à Mions.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Jules Vallès, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, à titre gratuit, par la Communauté urbaine de Lyon, de la parcelle cadastrée sous le numéro 373 de la section BD et d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 268 de la section BD et appartenant à la Commune, constituant l'emprise de la portion de la rue Jules Vallès comprise entre les rues de la Ranche et Salvador Allende à Mions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Prononce** le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la parcelle cadastrée sous le numéro 373 de la section BD et d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 268 de la section BD, constituant l'emprise de la portion de la rue Jules Vallès comprise entre les rues de la Ranche et Salvador Allende à Mions, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.**